

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 838 du 26 janvier 2015 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – mécaniciens avioniques »**

NOR : INTJ1500699S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 81340 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426786S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2015:

Saint-Cyr, Arnaud

Nigend : 248 905

Numéro de livret de solde : 6 648 420

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 janvier 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes
de la gendarmerie nationale,*

D. LEIMBACHER